

En cette fin d'année scolaire un bilan, même partiel, de la situation académique de notre catégorie s'impose, tant nous devons faire face aux multiples coups bas du ministère parfaitement relayé au local par les instruments de la décentralisation que sont les IA et Rectorat.

## « INTRA-NIET et petits arrangements ! »

**Le mouvement intra académique** est l'affaire du moment et il prend valeur d'exemple au travers de la volonté de l'administration d'opposer **l'arbitraire au paritarisme !**

C'est ainsi que nous avons dénoncé avec la plus grande rigueur la communication anticipée de mutation non définitive via **la plateforme mobilité** mise en place par le rectorat qui s'est adressé le 12 juin aux candidats à mutation de l'intra.

966 appels ont donc été donnés par les différentes DPE en désignant au passage les commissaires paritaires comme seuls responsables des modifications pouvant intervenir lors des CAPA et FPMA provoquant ainsi **trouble, confusion** et **interrogations légitimes** chez les collègues...

Pour notre part nous avons siégé quasi normalement en CAPA le 22 juin, contrairement à ce qui s'est passé pour les certifiés et agrégés.

Notre demande de surseoir à la mesure de carte scolaire touchant un collègue -à 2 ans de la retraite- dans un lycée rennais a constitué le fait marquant de notre commission. Revenir sur cette mesure donnait l'occasion non seulement à l'établissement de conserver un poste et un CPE quasi indispensable à son fonctionnement, mais encore engendrait une chaîne d'affectations permettant à 8 CPE d'être mutés pour les uns, ou mieux mutés pour les autres ; deux cas médicaux rentraient dans cette chaîne avec une meilleure affectation !

Dans cette affaire, après actions et audiences de l'établissement, Monsieur le Recteur a rendu « *un arbitrage fort* » selon le Secrétaire Général du Rectorat : la carte scolaire est maintenue mais, dans le cadre d'une mesure GRH (Gestion Ressource Humaine) le collègue pourra rester dans

### DES CHIFFRES, DES STATS...

- 107 CPE participants à l'intra
- 7 CPE entrants avec des barèmes exposés à plus de 900 pts
- 35 affectations réalisées sur poste fixe
- 25 TZR participants à l'intra ; 5 mutés sur poste fixe
- 24 CPE resteront TZR sur ZR dans l'académie
- 4 suppressions de poste CPE dans le 35
- 4 créations (2 en 22 dont 1 en collège 90 élèves, 1 en 56 et 2 consolidations en 35).

**Triste record : 12 postes vacants rentrée 2010 !**

47 établissements ont été l'objet de mouvement lors de cette phase intra, mais tous n'ont pas été pourvus ! *12 postes restent vacants pour la rentrée prochaine ;* c'est un comble et une nouveauté incongrue car au lieu des 7 CPE entrants on aurait pu en avoir 19 et on n'aurait pas eu non plus ce scandale d'une barre si haut perchée à 900 pts !

Qui pour occuper ces postes à la rentrée ? Des TZR bien entendu mais aussi des Non Titulaires et des ASEN ; quid alors du remplacement ???

Et le voilà le paradoxe : le CPE d'aujourd'hui ne devra-t-il pas anticiper et former son propre ASEN pour assurer son propre remplacement demain ? Et soyons fous : l'ASEN recruté ne deviendra-t-il pas non plus recruteur car, dans nombre d'établissements du centre Bretagne (Gourin -Pontivy 2 postes CPE vacants - Plouay - Plémet - Rostrenen 2 postes CPE vacants - Mur de Btgne...) un ASEN ne fera-t-il pas fonction de CPE ?

Et il y aura aussi à remplacer 2 CPE reçus au concours personnel de direction...Et encore l'EREA de Quimper par un(e) volontaire !

Entre cercle vicieux et pénurie autour de la catégorie CPE, la rentrée sera difficile, très difficile...

son établissement jusqu'à son départ retraite ! Cette mesure provisoire qui confirme les besoins de l'établissement aurait dû entraîner l'annulation de la carte. Nous avons dénoncé cette contradiction car, au final, par son caractère arbitraire, cette mesure s'apparente fort à **une réelle délégation rectorale** qui prive 8 collègues d'une possibilité de mutation... En réalité le positionnement de l'administration sur ce cas traduit sa volonté de limiter au maximum les modifications de son projet d'affectation qu'elle a communiqué au début des opérations : *la peur de se désavouer ou le refus de reconnaître la pertinence et la compétence complémentaire des élus que nous sommes ?*

Au final, aucune modification n'a été apportée au projet de l'administration lors de notre CAPA et c'est ce qui nous fait craindre le pire pour **l'avenir du paritarisme...** que les propos du Recteur d'académie « *Le Ministère a décidé qu'en tant qu'employeur, il pouvait gérer la mobilité de ses employés sans intermédiaire* » confirment.

*Jean-Paul Le Priol*

## **CAPA de Notation et Hors Classe**

Le 12 mai, la CAPA a examiné les demandes de révision de notes dont le nombre restreint ne peut que nous interpellé...

Pour la Hors Classe **nous avons demandé son report** car *nous ignorions alors les contingents* de promotions ce qui n'a pas empêché malgré tout une certaine communication alors qu'il s'agissait d'un boycott intersyndical. La suite nous a donné raison puisque 12 promotions étaient annoncées tandis que notre dotation est maintenant de 15, contre 16 l'an passé ! A cette heure l'administration n'a toujours pas répondu à notre demande de nouvelle CAPA alors que pour les certifiés, la CAPA initialement prévue en avril, se tient vendredi 26 juin.

## **Elections professionnelles**

Les dernières élections de décembre 2008 ont confirmé la présence majoritaire en CAPA des élus du SNES (5 élus sur 8) et ont permis à notre liste de récupérer l' élu de la H.CL qui n'avait pu siéger lors du précédent mandat alors que notre liste SNES était encore plus majoritaire ; incohérence du scrutin parfois...

En tout cas une nouvelle équipe d'élus est au travail pour vous représenter et vous défendre dans le respect et l'équité. Dés lors vous pouvez leur faire confiance dans le soutien de vos dossiers qu'elle portera dans toutes les circonstances.

*Après cette année difficile,  
nous souhaitons à chacun un repos bien  
mérité et de bonnes vacances pour nous  
préparer à une année militante !*

**Pour nous contacter :**  
**Permanence CPE**  
*le jeudi de 9h à 17h  
au SNES Académique (02.99.84.37.00)  
le mardi de 14h30 à 17h  
au SNES Morbihan (02.97.64.42.97)*

Vos élu(e)s :

LE PRIOL Jean-Paul - CLAES Gilles - DELAHAYE Pascale - MORE Pierre-Yves - BOSCHER Soizick  
RICHARD Isabelle - GELATI Thibaut - DREAN Isabelle - EDLINE Gael - NEDELEC Gaelle